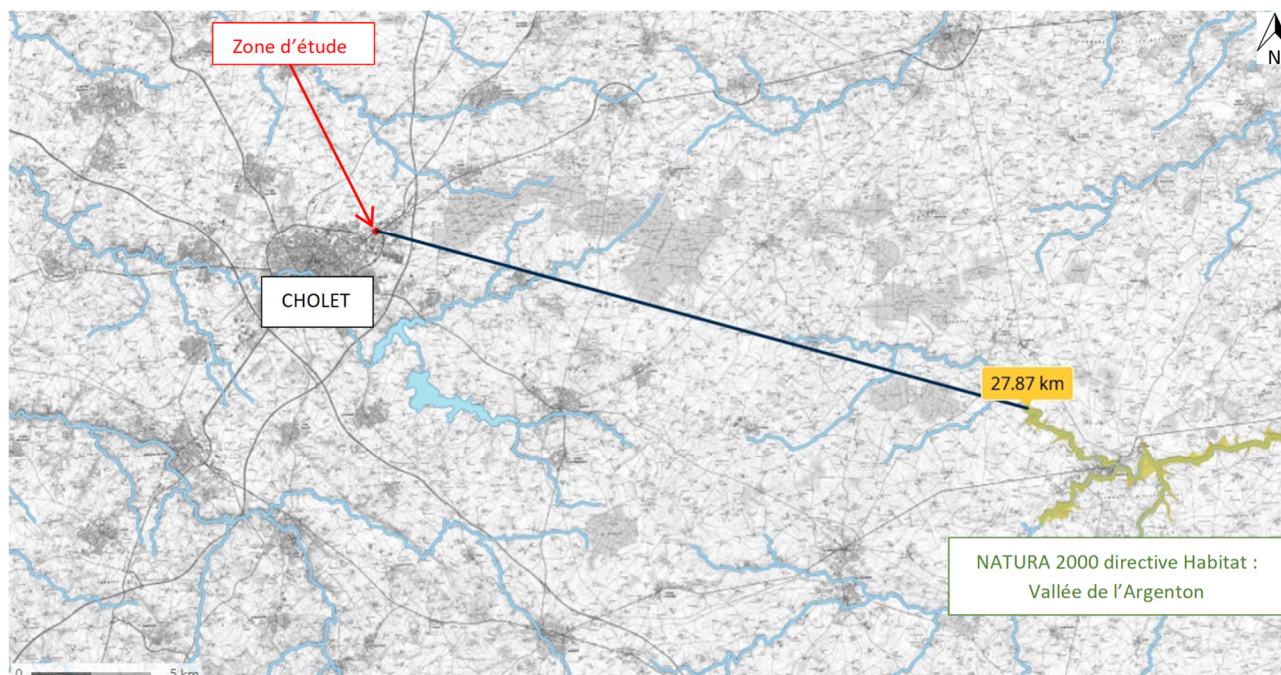


Le terrain d'étude n'est pas implanté sur le périmètre d'un site Natura 2000.



Le site le plus proche est localisé à presque 28 km au Sud-Est du site. Il s'agit de la Vallée de l'Argenton.

Le site Natura 2000 de la Vallée de l'Argenton couvre une superficie de 738 hectares à cheval sur deux communes des Deux-Sèvres : Argentonnay et Val en Vignes.

Ce complexe de petites vallées encaissées dans les granites à biotite du socle paléozoïque présente un intérêt écologique par l'association d'éléments géomorphologiques et d'habitats très originaux dans le contexte régional : pelouses calcifuges oligotrophes, falaises rocheuses, rivières à courant rapide, lambeaux de landes à Ericacées, mares et étangs méso-oligotrophes, etc.

Ce site présente un intérêt phytocénotique très fort au niveau des corniches rocheuses. L'intérêt faunistique est plus diffus : Chabot, loutre, insectes saproxylophages.

Selon les données du FSD, 6 habitats d'intérêt communautaire, dont 2 prioritaires (en gras), ont été répertoriés sur le site.

Les habitats naturels recensés selon la terminologie de l'annexe I de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 sont les suivants :

Intitulé	Couverture
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion	7,38 ha
Landes sèches européennes	36,9 ha
Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	36,9 ha
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	36,9 ha
Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii	36,9 ha
Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	36,9 ha

Selon les données du FSD, le site accueille 15 espèces d'intérêt communautaire suivantes (recensés à l'annexe 2 de la directive Habitat, Faune, Flore) :

- **Des insectes** : la Laineuse du Prunellier, le Lucane cerf-volant, la Rosalie des Alpes ou le Grand Capricorne ;
- **Un amphibien** : le Triton crêté ;
- **Des mammifères** comme la Loutre d'Europe, le Castor d'Europe, et six chauves-souris : le Petit rhinolophe, le Grand rhinolophe, la Barbastelle, le Murin à oreilles échancrées, le Murin de Bechstein et le Grand Murin ;
- **Deux poissons** : le Chabot et la Bouvière.

Le terrain d'étude ne présente pas de caractéristique similaire au site Natura 2000 de la Vallée de l'Argenton présenté précédemment.

Le terrain d'étude est occupé par des bâtiments d'habitation et d'activités au sein d'une vaste zone d'activités industrielles et économiques.

Déjà artificialisé, il ne renferme aucun habitat d'intérêt communautaire recensé dans la zone Natura 2000 avec laquelle, compte tenu de la distance et de sa position, il ne présente pas de connexion hydrologique.

Ainsi, les incidences des opérations d'aménagement sur le site seront nulles pour les habitats ou espèces rencontrées dans la zone Natura 2000 décrite :

- Absence de destruction ou détérioration d'habitat ou habitat d'espèce ;
- Absence de destruction ou perturbation d'espèces ;
- Absence de perturbation d'espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation, etc.).